



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 16828

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche à propos de l'orientation scolaire des élèves. On constate, malgré les structures existantes, un déficit d'information des jeunes gens en la matière. Lors des périodes d'orientation importantes, il s'avère bien souvent que les étudiants manquent d'éléments qui leur permettraient de déterminer leur choix de façon optimale. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16828

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3106

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007